

## FICHE DE POSTE

### Enseignant au Centre Educatif Fermé

<p><b>PERSONNEL CONCERNE</b></p>	<p>Enseignant du 1er degré, titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI option F.</p>
<p><b>LOCALISATION DU POSTE</b></p>	<p>L'enseignant travaillera au centre éducatif fermé situé 400 chemin de l'Aérodrome à Nîmes. Il effectuera un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 40 semaines annuelles. Les horaires journaliers sont arrêtés en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.</p>
<p><b>CADRE GENERAL</b></p>	<p>Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs (adolescents) placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.</p>
<p><b>MISSION GENERALE</b></p>	<p>Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.</p>
<p><b>FONCTIONS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli.</li> <li>• Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition.</li> <li>• Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation.</li> </ul> </li> <li>• Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations.</li> <li>• Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.</li> </ul>
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux.</li> <li>• La capacité à concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés.</li> <li>• La capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe.</li> <li>• La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc...) et des institutions de droit commun en formation.</li> <li>• La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale.</li> <li>• La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.</li> </ul> </li> </ul>